



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 mai 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mai 2008

**Travaux de voirie et réseaux rue Maurice Caillard/rue du Fief Joly
- lot n° 1 - Voirie et Réseaux Divers rue Maurice Caillard - Avenant
n° 1 - Augmentation de la masse des travaux**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

Excusés :

Conseillers :

M. Bernard BARE -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008

DELIBERATION D20080193

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Travaux de voirie et réseaux rue Maurice Caillard/rue du Fief
Joly - lot n° 1 - Voirie et Réseaux Divers rue Maurice Caillard -
Avenant n° 1 - Augmentation de la masse des travaux**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Une participation pour voirie et réseaux a été instituée par délibération du 24 mars 2006 rue Maurice Caillard pour desservir deux opérations d'aménagement :

- un lotissement de 24 parcelles par la Société SARL ATS
- un permis de construire de 80 logements par la société AKERIS Promotion.

Une consultation des entreprises a été organisée par appel d'offres pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux en 2007 pour 4 lots : voirie et réseaux, adduction d'eau potable, éclairage public, espaces-verts.

Lors de l'exécution des travaux sur le lot n° 1 voirie et réseaux, il est apparu nécessaire de réaliser :

- L'évacuation en décharge réglementaire de dalles béton armé entreposées sur le site par un tiers ;
- L'adaptation du réseau de télécommunication à la demande du concessionnaire ;
- Un terrassement complémentaire de voirie suite à la modification du profil de voirie en vue du raccordement avec le projet de construction de 80 logements en bordure de voirie ;
- La fourniture et pose de potelets pour le repérage des passages piétons au regard de la nouvelle réglementation liée à l'accessibilité des espaces publics ;
- La fourniture et pose de panneaux complémentaires à la demande de la direction Voirie ;
- La fourniture et mise en œuvre de terre végétale complémentaire, car le volume décapé sur le site ne s'équilibrait pas avec le volume à mettre en place ;
- La prise en compte de la moins value générée par la fourniture de bannes bois remplacées par des potelets de repérage de passages piétons ;
- La prise en compte de la moins-value liée à la fourniture et pose de bordures T2 en remplacement des bordures et caniveaux du fait de la modification du profil en travers de la voirie ;
- La prise en compte de la moins-value du décompte final des travaux du marché de base ayant fait l'objet d'un constat contradictoire avec l'entreprise.

Ces modifications ont pour conséquence une augmentation du coût des travaux de 6862,62 € HT, ce qui représente une augmentation de 3,96 % du marché et de 2,57 % du montant global de l'opération.

Montant du marché initial	173 223,62 HT	207 175,45 TTC
Montant de l'avenant n° 1	6 862,62 HT	8 207,69 TTC
Montant du marché après avenant n° 1	180 086,24 HT	215 383,14 TTC

La dépense est inscrite au chapitre 21 – fonction 8221 – article 21538.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 pour un montant de 6 862,62 HT (8 207,69 TTC),
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort

Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL